

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**APPROCHES PARAMEDICALES DE L'ACCUEIL
ET DE L'EDUCATION DU JEUNE ENFANT**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

<p>CODE : 985402U34D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

APPROCHES PARAMEDICALES DE L'ACCUEIL ET DE L'EDUCATION DU JEUNE ENFANT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir :

- ◆ des connaissances de base relatives à la biologie et à l'anatomie, en vue d'intégrer les mécanismes physiologiques spécifiques au jeune enfant ;
- ◆ des connaissances en soins de base ainsi qu'en psychomotricité, en éducation et promotion de la santé afin de prendre soin du jeune enfant en tenant compte de ses besoins, des principes de sécurité et d'hygiène et d'assurer son développement global et son bien-être.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation, par écrit et oralement, dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,

- ◆ résumer en identifiant la problématique et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
en utilisant un vocabulaire scientifique approprié,*

- ◆ de situer et de décrire des organes du corps humain ;

- ◆ de décrire différents principes, mécanismes et processus de base relatifs à la biologie, l'anatomie et la physiologie ;
- ◆ d'identifier et de décrire des principes, des concepts, des stratégies d'éducation et de promotion à la santé du jeune enfant ;

dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant,

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts essentiels relatifs aux différents champs de la psychomotricité ;
- ◆ de décrire des applications relevant de la psychomotricité et favorisant son bien-être et son développement ;

au départ d'une situation fictive dans le cadre des soins à prodiguer au jeune enfant,

- ◆ de collecter les données nécessaires afin d'identifier les soins de base répondant aux besoins physiologiques du jeune enfant ;
- ◆ de dispenser des soins de base en expliquant, en justifiant et en respectant le bien-être et les principes de sécurité et d'hygiène.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et principes,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, en les intégrant dans ses explications et dans sa pratique,
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
en utilisant un vocabulaire scientifique approprié,*

4.1. Biologie

- ◆ d'expliquer le développement de la cellule (mitose, méiose...) et les principes de la génétique (hérédité, gènes, mutations...);
- ◆ de définir et de décrire les composants moléculaires du vivant et les structures internes des cellules et leurs fonctions ;
- ◆ de décrire les mécanismes qui régissent les fonctionnements des cellules notamment :
 - les processus de production, de stockage et d'utilisation de l'énergie métabolique,
 - les bases moléculaires des différentes voies métaboliques et leurs interconnexions avec les différents tissus,
 - les systèmes moléculaires et les processus impliqués dans le stockage, la duplication et l'expression de l'information génétique,
 - ... ;
- ◆ d'expliquer les phases du développement embryonnaire ;
- ◆ de définir les notions théoriques relatives aux organismes vivants (propriétés, évolution,

classification, diversité...).

4.2. Anatomie

pour les systèmes du corps humain, en fonction des stades de développement : musculo-squelettique, tégumentaire, respiratoire, cardio-vasculaire, digestif, nerveux, uro-génital, endocrinien, lymphatique, immunitaire, hématopoïétique,

- ◆ de situer les différents organes et les composants des systèmes ;
- ◆ de décrire la structure de chaque organe et de chaque système.

4.3. Physiologie

pour les systèmes du corps humain, en fonction des stades de développement : musculo-squelettique, tégumentaire, respiratoire, cardio-vasculaire, digestif, nerveux, uro-génital, endocrinien, lymphatique, immunitaire, hématopoïétique,

- ◆ de décrire les mécanismes qui régissent les fonctionnements des tissus, des organes et des systèmes ;
- ◆ d'en expliciter les fonctions physiologiques de base et leurs interdépendances ;
- ◆ de caractériser les constantes biologiques courantes (poids, taille, tension artérielle, fréquence cardiaque, fréquence respiratoire, glycémie, température, saturation en oxygène...).

4.4. Psychomotricité

- ◆ de définir et de décrire la psychomotricité, l'intervention et le soin psychomoteurs ;
- ◆ d'identifier les différents courants à l'origine de la psychomotricité ;
- ◆ de relever la dimension paramédicale de la psychomotricité et ses applications dans les contextes de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ par l'expérimentation de différentes activités corporelles :
 - d'identifier des éléments de son propre profil psychomoteur sous l'angle de la dynamique tonique et de l'expressivité corporelle,
 - de développer sa disponibilité corporelle,
 - d'agir en tant qu'initiateur et récepteur de relation à travers le dialogue tonico-émotionnel ;
- ◆ d'explicitier l'intérêt d'intégrer la dynamique psychomotrice (y compris l'expressivité corporelle spontanée) aux processus de développement et d'apprentissage ;
- ◆ d'identifier les principes et les applications de psychomotricité favorisant le bien-être et le développement dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant.

4.5. Hygiène et soins de base du jeune enfant

au départ de situations fictives, pour des jeunes enfants, en s'appuyant sur leurs besoins physiologiques et dans le respect de leur développement,

- ◆ d'identifier les caractéristiques biomédicales (anatomiques et physiologiques) liées à l'âge et/ou au(x) besoin(s) spécifique(s) dont l'accueillant devra tenir compte pour apporter des soins de base adaptés et sécurisés dans les limites de sa fonction ;
- ◆ de définir les principes d'hygiène et de caractériser les pratiques professionnelles qui y sont liées ;

- ◆ de décrire les caractéristiques liées aux soins aux jeunes enfants dans le respect des principes d'hygiène, de bien-être et de sécurité ;
- ◆ d'observer au quotidien l'état de santé et l'hygiène de l'enfant pour assurer ses besoins de base ;
- ◆ de recueillir et d'analyser des données au départ d'observations afin d'appliquer des soins de base dans les limites de sa fonction et dans le respect des principes de bien-être, de sécurité et d'hygiène tels que :
 - le change,
 - la toilette,
 - l'alimentation,
 - l'habillement,
 - le coucher/lever, la prise de paramètres : température, poids, taille, périmètre crânien...;
- ◆ de décrire les mesures adaptées au maintien de leur bien-être et de leur intégrité ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les risques spécifiques de dépendance, notamment en termes d'hygiène et d'alimentation ;
- ◆ de planifier, réaliser et justifier des soins adaptés.

4.6 Education et promotion de la santé du jeune enfant

- ◆ de définir et d'explicitier les concepts fondamentaux en rapport avec la santé : promotion, prévention, éducation, maladie, ergonomie... ;
- ◆ de décrire succinctement les institutions et le fonctionnement du système des soins de santé en Belgique ;
- ◆ d'identifier des besoins éducatifs en matière de promotion de la santé du jeune enfant ;
- ◆ d'identifier et de décrire, en tenant compte du contexte culturel et familial :
 - les actions, les méthodes et stratégies éducatives pour une éducation à l'hygiène et à la santé du jeune enfant,
 - les conditions pratiques ainsi que les attitudes et comportements qui favorisent cette éducation.

4. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Hygiène et soins de base du jeune enfant », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

6. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Biologie	CT	B	20
Anatomie	CT	B	25
Physiologie	CT	B	25
Psychomotricité	CT	B	25
Hygiène et soins de base du jeune enfant	PP	T	25
Education et promotion de la santé du jeune enfant	CT	B	20
7.2. Part d'autonomie		P	35
Total des périodes			175
ECTS			10